

Corporation minière Troilus ajoutée au VanEck Junior Gold Miners ETF (GDXJ)

L'inclusion devrait élargir la base d'investisseurs de Troilus, accroître sa visibilité sur les marchés mondiaux et soutenir la liquidité de son titre

Le 14 septembre 2026, Montréal (Québec) – Corporation minière Troilus (« Troilus » ou la « Société ») (TSX: TLG; OTCQX: CHXMF; FSE: CM5) a le plaisir d'annoncer qu'elle a été ajoutée au **VanEck Junior Gold Miners ETF (« GDXJ »)**, avec prise d'effet à la clôture des marchés le 18 septembre 2026, dans le cadre du rééquilibrage trimestriel du fonds.

Le GDXJ est un fonds négocié en bourse largement suivi qui offre une exposition à un portefeuille diversifié de sociétés à petite et moyenne capitalisation actives dans les secteurs mondiaux de l'exploitation aurifère et argentifère. L'inclusion devrait élargir l'exposition de Troilus auprès des investisseurs institutionnels, passifs et particuliers, tout en accroissant la visibilité de la Société sur les marchés et la liquidité de son titre au sein de la communauté mondiale des investisseurs du secteur minier.

Justin Reid, chef de la direction de Troilus, a commenté : « *L'inclusion dans le GDXJ représente une étape importante pour Troilus et survient à un moment charnière de l'avancement du Projet. Au cours de la dernière année, nous avons complété l'ingénierie de base, fait progresser l'ingénierie détaillée, l'obtention des permis, l'approvisionnement et le financement du Projet, et avons tout récemment publié un rapport technique mis à jour qui renforce davantage les assises techniques et économiques du Projet. Alors que nous continuons de progresser vers une décision de construction, l'inclusion dans le GDXJ permet à Troilus de rejoindre un auditoire mondial d'investisseurs plus vaste et reflète l'envergure et le degré de maturité croissants de la Société. Nous croyons qu'il s'agit d'une autre étape significative qui contribue à positionner Troilus parmi les principales sociétés de développement de projets aurifères-cuivrières à grande échelle en Amérique du Nord.* »

Personne qualifiée

L'information technique et scientifique contenue dans le présent communiqué de presse a été examinée et approuvée par Denis Rivard, ing., vice-président exécutif, Projets, qui est une personne qualifiée au sens du Règlement 43-101. M. Rivard est un employé de Troilus et n'est pas indépendant de la Société au sens du Règlement 43-101.

À propos de Corporation minière Troilus

Corporation minière Troilus est une société minière canadienne en phase de développement qui se consacre à l'avancement systématique de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus vers la production. Le projet Troilus est situé dans le territoire minier de premier rang du Québec, au Canada, où la Société détient une vaste propriété de 435 km² au sein de la ceinture de roches vertes de Frôtet-Evans. Le rapport technique présente une exploitation minière à ciel ouvert à grande échelle, d'une durée d'environ 26 ans

et d'une capacité de traitement de 50 000 tpj, positionnant le Projet comme un projet phare en Amérique du Nord.

Pour plus de renseignements :

Caroline Arsenault
Vice-présidente, communications d'entreprise
+1 (647) 276-0050
info@troilusmining.com

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs et à l'information prospective

Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent notamment, sans s'y limiter, les énoncés concernant l'incidence attendue de l'inclusion de la Société dans le GDXJ, y compris les effets potentiels sur la notoriété auprès des investisseurs, la visibilité sur les marchés, la liquidité du titre et la base d'investisseurs de la Société; la poursuite de l'avancement et de la réduction des risques du projet Troilus; l'avancement de l'ingénierie détaillée, de l'obtention des permis, de l'approvisionnement et du financement du Projet; le calendrier d'une éventuelle décision de construction; le développement futur du projet Troilus; ainsi que le potentiel du projet Troilus de devenir un important producteur d'or et de cuivre en Amérique du Nord.

De façon générale, les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'emploi de termes prospectifs tels que « prévoit », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « budget », « planifié », « estime », « prévoit », « a l'intention de », « poursuit », « anticipe » ou « n'anticipe pas », ou « croit », ou de variantes de ces mots et expressions, ou par des énoncés selon lesquels certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « seront », « pourraient éventuellement » ou « seront pris », « se produire » ou « être atteints ». Les énoncés prospectifs sont formulés sur la base de certaines hypothèses et d'autres faits importants qui, s'ils s'avéraient inexacts, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Troilus diffèrent sensiblement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés. Ces énoncés et renseignements reposent sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures ainsi que l'environnement dans lequel Troilus exercera ses activités à l'avenir. Parmi les facteurs importants susceptibles de faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs figurent notamment les fluctuations des devises, la conjoncture économique mondiale, la dilution, la volatilité du cours des actions et la concurrence.

Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations de Troilus diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs, notamment, sans s'y limiter : l'absence de garantie que le ou les programmes d'exploration de la Société entraîneront une augmentation des ressources minérales; les risques et incertitudes inhérents aux estimations des ressources minérales et des réserves minérales; le degré élevé d'incertitude inhérent aux études de faisabilité et aux autres études minières et économiques, lesquelles reposent dans une large mesure sur diverses hypothèses; les variations du prix de l'or et d'autres métaux; les fluctuations des taux de change; les variations du coût des fournitures et de la main-d'œuvre; l'obtention des approbations nécessaires; la disponibilité du financement nécessaire au développement du Projet; les

incertitudes et les risques liés au développement de projets miniers; les incertitudes générales d'ordre commercial, économique, concurrentiel, politique et social; les prix futurs de l'or et d'autres métaux; les accidents, les conflits de travail et les pénuries de main-d'œuvre; ainsi que les risques environnementaux et autres risques propres à l'industrie minière, y compris, sans limitation, les risques et incertitudes décrits dans la plus récente notice annuelle de la Société, ses rapports techniques et les autres documents d'information continue de la Société disponibles sous le profil de la Société sur www.sedarplus.ca.

Bien que Troilus ait tenté d'identifier les facteurs importants susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats ne soient pas conformes aux attentes, aux estimations ou aux intentions. Rien ne garantit que ces énoncés se révéleront exacts, puisque les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui y sont anticipés. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Troilus ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf conformément aux lois applicables en matière de valeurs mobilières.